MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance inférieur à 1 MWc

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Ferme Solaire SAS

N° SIRET

9 0 8 6 1 5 1 1 5

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

CHAPUS

Prénom(s)

Bertrand

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Ouvrage de production d'éléctricité solaire à partir de l'énergie solaire	Instalation d'une puissance de 999 kW Le projet ne relève pas de rubriques issues de nomenclatures ICPE ou IOTA.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un parc photovoltaïque au sol.
Le terrain objet de la demande à une surface cadastrale de 11 666 m2.
On installera 1490 modules de 670 wc de puissance unitaire.
Le projet a une emprise au sol de 4 622m2 (surface projetée des panneaux).
Pour le bon foncitonnement de la centrale un poste de transformation et de livraison sera implanté sur le site. Ce poste aura une surface de 20m2.
Une citerne incendie sera également implantée pour une surface de 60 m2.

4.2 Objectifs du projet

Valoriser sans aucun impact polluant direct un terrain non exploité.
L'électricité produite sera injectée sur le réseau public d'électricité.
La vente de l'électrcité produite permettra le financement du projet.
Il permettra de produire une électricité locale, verte, durable et décarbonée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain n'aura pas besoin d'être nivelé car ce type de structure permet de s'adapter au terrain. Les eaux pluviales seront traitées naturellement. Une étude de sol avec des tests d'aptitudes à la perméabilité sera réalisée avant chantier pour s'assurer de la nature du sol.
Au vu de l'état initial du site, l'écoulement du terrain des eaux pluviales restera inchangé. Le projet n'imperméabilisera le sol.
Les structures porteuses seront pré-assemblées en usine et montées sur le site, les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec les riverains afin d'éviter toute nuissance sonore sachant que :
- Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage.
- Les travaux seront réalisés en une seul phase. Pas de travaux pendant les jours fériés et le week-end.
- L'emplacement de la base vie ainsi que la zone de stockage sera défini avec le propriétaire du site et sera en retrait de l'emprise publique.

Pour la gestion des déchets, un tri sélectif sera mis en place sur le chantier avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.

Une clôture en grillage sera mise en place afin d'empêcher l'accès aux grands mammifères et

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le parc photovoltaïque nécessite environ une visite de maintenance par mois, et à chaque fois que nécessaire en cas d'événement exceptionnel. La production est suivie en temps réel via un serveur, des caméras permettront de surveiller les installations.
A l'obtention des autorisations d'exploitation, un bail emphytéotique sera conclu avec le propriétaire du site et la société FERME SOLAIRE. En fin d'exploitation, tous les aménagements seront démantelés, les panneaux solaires seront récupérés afin d'être recyclés.

Une partie des aménagements annexes sera à l'origine d'une imperméabilisation très limitée des terrains du projet : le poste de transformation, le poste de livraison et le local technique.
Les pistes légères, périphériques ou intérieures, ne présentent pas de revêtement imperméabilisant et permettront l'accès aux locaux techniques. Les tables couvertes de panneaux photovoltaïques ne sont pas un facteur d'imperméabilisation supplémentaire. La disposition des panneaux est telle que les précipitations peuvent s'écouler vers le sol par les espaces situés entre les modules (plusieurs centimètres) et entre les rangées (plusieurs mètres), limitant significativement la formation d'une zone préférentielle soumise à l'érosion.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet sera soumis à une déclaration préalable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du projet (tables photovoltaiques + local technique + poste de livraison + poste de transformation)	5871 m²
Surface plancher du projet (local technique + poste de livraison + poste de transformation)	49 m²
Hauteur point bas des structures / Hauteur point haut des structures	0.80 m / 3.5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 315 Voie : Rue de L'Eglise

Lieu-dit :

Localité : Valambray

Code postal : 1 4 5 4 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 4 9 ° 0 8 ' 1 2 " 1 Lat. : 0 0 ° 2 2 ' 0 6 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Zone A. Zone Agricole

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Annexe supplémentaire n°3
En zone de montagne ?	☐	☑	https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques?z1=Gr%C3%A9ez-sur-Roc+%2872144%29&pos=
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Annexe supplémentaire n°3
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques?z1=Gr%C3%A9ez-sur-Roc+%2872144%29&pos=
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Annexe supplémentaire n°3

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Annexe supplémentaire n°4
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Annexe supplémentaire n°3
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Annexe supplémentaire n°3
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Annexe supplémentaire n°4
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Annexe n°7
D'un site classé ?	☐	☑	Annexe supplémentaire n°3

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Les seuls travaux de terrassement concernent les locaux techniques.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Aucune implantation de remblai ne sera nécessaire
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Pendant la phase de chantier : livraison des structures porteuses des ombrières des panneaux photovoltaiques et du cablage nécessaire au raccordement électrique.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Exception pendant la phase de chantier, lors de la mise en place des structures porteuses.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Exception pendant la phase de chantier, lors de la mise en place des structures porteuses.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	L'éclairage du site en phase chantier sera indispensable. Cet éclairage sera notamment nécessaire en début et fin de journée en période hivernale. Il sera donc saisonnier.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Étant donné le caractère ponctuel de la phase travaux, l'impact du projet sur le microclimat local est considéré comme négligeable. Le risque lié aux pollutions atmosphériques est jugé modéré en phase travaux en raison de la taille du chantier et le risque d'envol de poussière est également jugé modéré. L'impact sur la
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le site est actuellement non exploitée. Aucune activité humaine n'a lieu sur le site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les effets négatifs notables du projet sur l'environnement sont minimes et sont essentiellement dus à la phase travaux, les éléments suivants permettront de les éviter ou de les réduire :
- gestion des déchets par un tri sélectif sur chantier
- adaptation de la phase chantier
- utilisation d'engins récents entretenus et répondant aux normes en vigueur
- haies vives

Le parc solaire engendrera un très faible dérangement des espèces en phase exploitation. Le risque de destruction d'individus est lui aussi considéré comme faible

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet n'augmentera pas les risques sur l'environnement.
En effet le projet intègre et prend en compte les différents risques. Il se situe en dehors de toute zone soumise aux aléas. Il se situe également hors de toute zone classée ou protégée.
Le chantier respectera une charte de chantier verte et n'entraînera pas de pollution. Il n'y a pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillements et pas de pollution des eaux souterraines.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Schéma de principe des écoulements d'eaux pluviales sur les panneaux – effets des structures supportant des panneaux disjoints	☑
2	Plan de raccordement au poste HTA/BT	☑
3	Emplacement du site par rapport aux territoires protégés (enjeux environnementaux, milieux humides, enjeux patrimoniaux)	☑
4	Risques identifiés à proximité du site	☑
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom PHILIPPOT

Prénom Grégory

Qualité du signataire Chargé d'études photovoltaiques

À Brunoy

Fait le 29/12/2023

Signature du (des) demandeur(s)